

Lors de son inscription au sein de l'association **VALLET DANSE** l'adhérent (ou son représentant légal pour les enfants mineurs), s'engage à accepter et respecter les conditions suivantes :

- Respecter les **règles sanitaires** en vigueur.
- S'engager pour **l'année scolaire entière** de début septembre à début juillet.
- Arriver à l'heure au cours et venir chercher son enfant dans la salle à l'heure à la fin du cours. Les parents ne peuvent pas rester dans la salle pendant le cours de danse de leur(s) enfant(s).
- Avoir **la tenue vestimentaire demandée par le professeur** à l'inscription. Pour le Fit Dance et le Hip-Hop prévoir une paire de chaussures propres utilisée uniquement à l'intérieur de la salle.
- Se comporter de **façon respectueuse envers le professeur et les autres élèves.**
- En cas d'absence, prévenir le professeur par mail asso.vallet.danse@gmail.com
- Aucune absence, à une ou plusieurs séances, ne pourra être remboursée. **Par respect pour les autres danseurs et le professeur, au bout de 3 absences non prévues, l'association se réserve le droit de décider de la reprise ou non des cours de l'élève.**
- En cas de déménagement ou d'arrêt de longue durée ou complet et sur présentation d'un certificat médical, **les modalités de remboursement seront étudiées par le bureau** au cas par cas.
- Fournir obligatoirement, lors de l'inscription, un **certificat médical** d'aptitude pour les mineurs, ou une décharge pour les personnes majeures, et un **justificatif de domicile pour les habitants de Vallet.**
- **Elèves et parents se conduisent comme membres de l'association et non comme de simples consommateurs : ils doivent s'investir (participation aux diverses représentations) et être conviviaux.**

VALLET DANSE et les professeurs sont uniquement responsables des enfants du début à la fin du cours de danse, l'association se dégage de toute responsabilité avant et après le cours.

Merci d'être à l'heure au début et à la fin des cours pour récupérer votre enfant dans la salle.